

N° 2024_086

**AFFAIRES GENERALES – Délégation du Service Public de l'eau potable –
Véolia – Avenant au contrat**

Le Conseil municipal de la Commune de Saint-Ay (Loiret), légalement convoqué le vendredi 8 novembre 2024, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil de la mairie le lundi 18 novembre 2024 à 20h30, sous la présidence de Monsieur Frédéric CUIILLERIER, Maire.

Présents :

Frédéric CUIILLERIER, Daniel BOCQUET, Christiane BRESSION, Isabelle BRIARD, Sylvie CLERC, Éric DODET, Pascal FOULON, Jean-Luc FOURNIER, Joël GIRARD, Valérie LABOUACHRA, Serge LEBRUN, Carl LEQUERTIER, Florence MARQUES DA SILVA, Dominique RENAULT, Marie-Françoise QUERE, Raymond DOUARE, Bruno GUITTARD, Jean-Marc MASSE.

En exercice : 21
Quorum : 11
Présents : 18
Votants : 19

Excusé :

Sébastien GALERON

Absents :

Christine ADRIAN, Charline MARTINEAU

Pouvoir :

Sébastien GALERON Dominique RENAULT

Secrétaire de séance : Valérie LABOUACHRA

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que le contrat du délégataire de l'eau Véolia arrive à échéance le 31 décembre 2024. La phase de construction de la nouvelle station d'eau potable n'étant pas achevée et ne permettant pas de définir avec précision les coûts de fonctionnement, il convient de prolonger d'une année le contrat du délégataire de l'eau Véolia.

Cette question a été examinée lors du contrôle de la Chambre Régionale des Comptes qui n'a pas émis d'objection à cette prolongation d'un an, voire si nécessaire de 2 ans, dans l'attente que soient stabilisés les coûts de fonctionnement de la nouvelle station d'eau potable.

Il convient donc d'acter avec Véolia l'avenant n°1 au contrat par affermage du service public de l'eau potable.

M. le Maire propose aux membres du Conseil municipal :

D'APPROUVER l'avenant n°1 au contrat par affermage du service public de l'eau potable proposé par Véolia permettant de prolonger d'un an ladite délégation ;

DE L'AUTORISER ou les Adjointes compétents à signer tout document afférent à ce dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Pour extrait certifié conforme
A Saint-Ay, le 29 NOV 2024

Le Maire,



Frédéric CUILLERIER

Certifié exécutoire
Compte-tenu de la transmission en Préfecture le 07 DEC. 2024
Et de l'affichage le 02 DEC. 2024

Le secrétaire de séance, Valérie LABOUACHRA

